

AMBASSADE D'ISRAËL  
SECTION CONSULAIRE



שגרירות ישראל  
המדור הקונסולרי

Paris, le 4 novembre 1968

Agence Juive pour Israël  
Département d'Immigration  
17, rue Fortuny  
Paris (17<sup>e</sup>)

E/39-1217

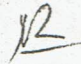
Votre Réf: Dossier 1449/68

Messieurs,

Les autorités israéliennes compétentes nous autorisent à délivrer à Monsieur Janos NEMETH un visa de résidence permanente, et à son épouse, Mme Elisabeth NEMETH née Farkas - un visa d'immigration, à condition que rien ne s'y oppose du point de vue médical.

L'adresse des intéressés est la suivante : 86, Bld. Maurice Barrès, 92 - Neuilly s/Seine.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

  
N. RAPHAEL  
Consul

NR/IA

Copie: M. & Mme NEMETH ✓